

Opelousas.

VOL. 4.

OPELOUSAS, PAROISSE ST-LANDRY, [Louisiane], 26 JANVIER, 1856.

No. 8.

NOUVELLES ! NOUVELLES !
Nous sommes redevables à l'un des officiers du *Mary Bell*, commandé par le capitaine John Lyons, pour trois journaux, desquels nous extrayons les nouvelles suivantes :

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
PREMIER JOUR.—*Baton Rouge*, 21 Janvier, 1856.
SENAT.

Le Sénat s'est réuni aujourd'hui et s'est organisé en séance honorable. M. Griffin, des Atchafalays, est élu président provisoire.

vingt-cinq membres étaient présents.
M. A. Warner a été élu Secrétaire. B. Childers, Secrétaire d'armes et W. C. Martin, gardien des portes.

La lecture a été donnée d'une lettre du Secrétaire d'Etat, transmettant des documents relatifs aux élections contestées. Cette lettre a été référée à un comité spécial composé de M. Harrison, Simms, Leveaux et de Buffington.

Le Sénat s'est ajourné à demain, 10 heures.
Le Second jour d'importance.

CHAMBRE.
M. Van Winkle, de la Pointe-Coupee, est appelé au fauteuil, et après l'appel nominal, la Chambre procède à la nomination d'un Orateur. Voici le résultat :

W. W. Fugh, de l'Assomption, 43 voix.
A. Dupuy, de St. Martin, 37

En conséquence M. Fugh est proclamé président. M. Higgins est élu premier clerc et M. Terrault, greffier.

La Chambre s'ajourne à demain, à midi.
Tous les officiers des deux Chambres sont dévoués.

UNE BATAILLE AU KANSAS.
Plusieurs personnes tuées.

Nelson, Mo, 18 Janvier.—Il y a eu hier soir, une bataille entre les abolitionnistes et les partisans de l'esclavage dans la ville de Easton, territoire du Kansas.

Plusieurs personnes ont été tuées et blessées dans les deux camps. On dit que le parti abolitionniste a gagné de ce côté des abolitionnistes et on suppose que la cause de cette attaque est l'élection du 12 décembre, et on craint que la guerre n'ait recommencé.

LEMPIRE AU MEXIQUE.
L'expédition de Santa Anna n'a pas rétabli la paix et la concorde au Mexique; ce malheureux pays est toujours déchiré par les factions. A peine la révolte triomphale-elle avec Alvarez qui s'étendait de la contre-révolution était aboré dans plusieurs endroits.

L'union est impossible chez nos voisins parce que les partis au lieu de convictions ont des convoitises. La nation se divise en deux grandes classes, celle des amis et celle des ennemis de l'indépendance. Ces deux classes ont des opinions opposées sur les affaires publiques et restent complétement étrangers, tandis que les premiers n'ont d'autre pensée que d'arriver au pouvoir par tous les moyens, afin de gouverner à leur tour et de s'enrichir du sang du peuple.

Nous ne préférons pas que le patriotisme soit un sentiment totalement inconnu au Mexique, mais il s'agit généralement dans les cours. Comment pourrait-il être autrement? Les scandales, les intrigues et les appétits du peuple est témoin et étonné toutes ses nobles aspirations; on est bien près de mépriser son pays lorsqu'on le voit livré à une horde d'ambitieux de bas étage qui trafiquent de son honneur et de ses libertés.

Au Mexique les révolutions sans amener d'autre changement que celui d'un nom et d'un programme. Quant aux abus, ils restent debout et défilent tous les jours devant nos yeux.

La constitution est tout ce que nous avons de plus précieux et nous ne pouvons nous dispenser de la défendre. Mais la corruption veille toujours et poursuit invariablement son œuvre destructrice. A l'heure qu'il est la gangrène a envahi tout le corps social, et le Mexique, lui ne se relève de sa torpeur, se verra un jour envahir par les armées étrangères, et restera un pays conquis et non un pays libre.

Conformément à nos vœux nous nous adressons à nos amis et à nos ennemis, afin qu'ils nous aident à faire passer au Mexique les principes de la liberté et de la justice.

MURTELL PAR IMPRUDENCE.—Un meurtre déplorable a été commis samedi dernier par imprudence dans la paroisse St. Charles. La victime, Mlle Billiot, avait été prise dans un piège. Voici les faits qui nous ont été racontés :

Un de ses oncles, qui se trouvait avec elle, prit un fusil qui croyait non chargé, et le menaça de tirer sur elle. La jeune fille effrayée, se sauva, et l'oncle commença à tirer. Elle fut atteinte à la poitrine. Le coup partit et la jeune fille tomba raide morte. Ses oncles ont eu lieu lundi dernier à Saint-Jean-Baptiste.—*Mechacobi.*

SUPPLICE EDITORIAL.—L'infortuné éditeur d'un journal du Kentucky s'adresse à ses souscripteurs en ces termes : "O souscripteurs, mes chers et bons amis, je vous prie de m'envoyer votre souscription de suite, car j'ai besoin de votre argent pour continuer à publier ce journal. Je suis dans la plus complète détresse, et je suis sûr que vous voudrez bien m'aider. Je vous prie de m'envoyer votre argent par la poste, et de m'adresser votre nom et votre adresse à M. J. B. Smith, à Louisville, Kentucky."

FEMMES REVENDES.—Il y a un mois, les courses d'Elmira, Etat de New-York, attirèrent une quantité considérable de curieux. Les chevaux au lieu d'être montés par des jockeys, étaient conduits par de jeunes et jolies écurières de la haute société. Le prix gagné par Mlle Conover du comté d'Orléans. Cette dame, après cette course fut saisie par le froid et est morte après un mois de souffrances. Une de ses rivales est encore au lit. Nous plaignons le sort de ces dames, mais hélas! nous ne pouvons rien pour elles.

PERMISSION MORALE.—A bord des steamers de la ligne Canal, le service divin se célèbre tous les dimanches matin, et tout l'équipage est tenu d'y assister. Un passager demanda à un matelot si on leur faisait une obligation d'assister au saint office.

—Oh pas précisément, répondit le matelot, mais si nous n'y assistons pas, on ne nous donne pas de grog, et comme le matelot aime beaucoup le grog, nous comprenons qu'il assiste à la messe sans qu'on l'y oblige.

Traitements d'un ours.—Jedi de la semaine dernière, il est mort à la Nouvelle-Orléans, un négociant américain, nommé John D. Finck, qui laisse une fortune de \$500,000. Il a nommé M. D. Bollerfield, son exécuteur testamentaire, et lui a légué une maison de la rue Perdus. Il laisse à chacune de ses veuves et de ses filles et neveux une somme de \$2,000, et à sa fille aînée \$5,000 et à son fils aîné \$1,500 seulement. Il exige l'émancipation de plusieurs de ses esclaves et en ordonne que le reste de sa fortune soit employé à construire un hôpital pour les pauvres et les orphelins protestants.

Cet acte paterne de John D. Finck, a été qualifié d'acte de charité, pour faire parler de lui, et on l'a vu que quelques piastres à ses enfants et on l'a approuvé. *Un trait en vérité.—Mechacobi.*

—Les Chinois qui, comme on sait, ont le plus grand respect pour les morts, transportent processionnellement dans les rues de San Francisco les corps de vingt de leurs compatriotes, décédés à Sacramento, qu'ils ont déposés dans le cimetière de Yarra-Bona, jusqu'à ce qu'ils soient envoyés en Chine. Une chose que l'on a remarquée sans en pouvoir dire découvrir le sens, c'est que les Chinois, entre autres cérémonies, jetaient dans la rue des poignées de petits morceaux de papier.—*Messenger de San Francisco.*

LES SOLDATS D'AFRIQUE ET D'ANGLETERRE.
MARCHÉ.

PAROLE DE M. L. CHEVREUIL.—MUSIQUE DE M. PLANEL.

Soleil, témoin de nos combats,
As-tu vu sur la terre
Rien de plus grand que les soldats
De France et d'Angleterre?

Non, le glorieux d'Australie, d'Inde,
Jamais plus beaux jours ne brilla davantage!
Non, jamais, nulle part, l'aurore ne couronna
Fronts plus audacieux et plus noble courage.

Non, les sages fumeurs, orgueil des temps passés,
Non rien de comparable à ce triomphe immense;
Par cet exploit, Romains, vous êtes déçus,
Séparé tombé fait oublier Numa.

Soleil, etc.

Le croissant et la croix ont marché dans leurs rangs;
Tous, dans ces étendards, saluaient leur patrie.
Les plus jeunes guerriers couraient à l'avant,
Pour la défense d'offrir leur poitrine meurtrie.

C'était leur fiancée et leur mère chérie;
C'était leur amour et leur espoir de gloire;
C'était leur vie et leur mort, leur honneur et leur gloire,
Et tout couvrait le bruit des braves devant.

Soleil, etc.

Ensemble ils s'avancèrent sous le canon tonnant,
Ensemble ils affrontèrent le fer et la flamme,
Ensemble ils expirèrent, à leur pays donnant,
Et leur bras et leur sang et leur corps et leur âme.

Soleil, etc.

Combien dans les champs de Grimée,
Sous morts de pères et d'époux,
Laisant une famille éplorée,
Tombant pour la France et pour nous!

Pensez à leurs fils, à leurs femmes,
Qui vers le ciel lèvent leurs mains,
Donnez, donnez, ô bonnes âmes,
Pour les veuves, les orphelins.

Combien, à leur heure dernière,
Sous les doigts glacés de la mort,
Se reportant vers leur chambre,
Où dit qu'ils aient un meilleur sort!

Heureux, pensez aux tristes femmes,
Qui vers le ciel lèvent leurs mains,
Donnez, donnez, ô bonnes âmes,
Pour les veuves, les orphelins.

Pour qui vivait à deux sur terre,
Il est dur de verser le solitaire,
Des pleurs sur votre solitaire,
Où l'amour s'agitait à se séparer.

Heureux, pensez aux tristes femmes,
Qui vers le ciel lèvent leurs mains,
Donnez, donnez, ô bonnes âmes,
Pour les veuves, les orphelins.

Vous, qui jouez près de vos mères,
Et qui voyez leurs yeux se fermer,
Laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix.

Vous, qui voyez leurs yeux se fermer,
Laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix.

Vous, qui voyez leurs yeux se fermer,
Laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix.

Vous, qui voyez leurs yeux se fermer,
Laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix.

Vous, qui voyez leurs yeux se fermer,
Laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix.

Vous, qui voyez leurs yeux se fermer,
Laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix.

Vous, qui voyez leurs yeux se fermer,
Laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix.

Vous, qui voyez leurs yeux se fermer,
Laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix.

Vous, qui voyez leurs yeux se fermer,
Laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix.

Vous, qui voyez leurs yeux se fermer,
Laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix.

Vous, qui voyez leurs yeux se fermer,
Laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix.

Vous, qui voyez leurs yeux se fermer,
Laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix,
Et laissez-les mourir en paix.

INTRODUCTION.—Le *Déla* nous a signalé, en ces termes, un fait d'intelligence religieuse qui s'est produit au bureau de la direction des écoles du Premier District :

Le premier exemple frappant de proscription, pour cause de religion, a été fourni avant-hier soir, à l'occasion de l'élection des professeurs des écoles publiques du Premier District.

Tous les anciens professeurs ont été élus, à l'exception de Mlle Muller, de Mlle Hanton et de Mlle Scully, et on croit généralement que ces demoiselles ont été destituées parce qu'elles appartiennent à la religion catholique romaine et fréquentent les églises.

C'est la seule cause que l'on puisse assigner à leur destitution par le conseil de direction.

C'est en séance secrète que le dit conseil s'est réuni, et que ces trois demoiselles ont été exclues de la liste des professeurs.

Si nous sommes dans le faux, nous espérons que la direction éclairée des doctes, en faisant connaître les motifs réels qui l'ont guidé.

Décédés
A la résidence de son père, près des Opelousas, le docteur J. B. Lewis, âgé de 21 ans. Rite de M. Thomas H. Lewis, âgé d'environ 21 ans.

Aux Opelousas, le 21 courant, JOSEPH MERRILL, fils de Salomon D'Arcy, âgé d'environ 21 ans.

COMMERCIAL.
(Extrait de l'Abécédaire.)

NEW-ORLEANS.—REVUE DE LA SEMAINE.
Tendril soir, 18 Janvier.

Notre marché a été calme, peu animé aujourd'hui. Les prix ont été en baisse, et les ventes ont été faibles.

On nous a annoncé ce matin des nouvelles d'Europe, qui ont été en baisse, et les ventes ont été faibles.

Le marché au coton de Liverpool avait été languissant; les prix avaient tenu à la baisse, mais il n'était pas encore de diminution importante.

Le marché au sucre de New-York avait été animé; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au café de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au blé de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au maïs de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au riz de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au sucre de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au café de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au blé de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au maïs de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au riz de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au sucre de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au café de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au blé de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au maïs de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au riz de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

Le marché au sucre de New-York avait été calme; les prix avaient tenu à la hausse, et les ventes avaient été nombreuses.

VENTE PUBLIQUE.
Par le sous-secrétaire, Encanement Public pour la Paroisse St. Landry.

Le public est par le présent averti qu'il sera vendu, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le sous-secrétaire, à la dernière résidence de feu Don Diegue Alexandre Fontenet, décédé, située à la Vieille Grande Prairie, en cette Paroisse, le

Mercredi, 27 Février prochain, 1856, les propriétés ci-dessous décrites, dépendant de la succession du dit feu Don Diegue Alexandre Fontenet, décédé, à savoir :

L'HABITATION,
sur laquelle le défunt demeurait en dernier lieu, avec toutes les

BATISSES
ET AMELIORATIONS

qui y sont situées, contenant environ six cents cinquante arpents de terre, bornée au Nord par le Domaine, à l'Est par Alexandre Larose Fontenet, au Sud par Cyrien Larose Fontenet, Jean Fontenet, et autres, à l'Ouest par Philippe Larose Fontenet. Cette terre est située dans le faubourg de la Vieille Grande Prairie, dans la Paroisse St. Landry.

UN MORCEAU DE TERRE,
situé dans la Vieille Grande Prairie, contenant dix arpents de terre, appartenant à la succession de feu Don Diegue Alexandre Fontenet, décédé, le 27 Décembre 1853, avec toutes les

BATISSES
ET AMELIORATIONS

qui y sont situées.

UN MORCEAU DE TERRE,
situé dans le même endroit et adjoignant le sus-mentionné, acheté par le défunt de Jean Louis Simon Fontenet, par acte pardevant A. G. Thornton, notaire, le 30 Octobre 1855, enregistré au Bureau du Greffier, le 16 Novembre 1855. Cette dite terre est bornée à l'Est et au Sud par la terre de Don Louis Solaire père, à l'Ouest par la terre de la Succession, et au Sud par le Bayou Crocodile, contenant trois cent vingt arpents, avec toutes les

BATISSES ET AMELIORATIONS
qui y sont situées.

UN MORCEAU DE TERRE,
situé dans le même endroit et adjoignant le sus-mentionné, acheté par le défunt de Jean Louis Simon Fontenet, par acte pardevant A. G. Thornton, notaire, le 30 Octobre 1855, enregistré au Bureau du Greffier, le 16 Novembre 1855. Cette dite terre est bornée à l'Est et au Sud par la terre de Don Louis Solaire père, à l'Ouest par la terre de la Succession, et au Sud par le Bayou Crocodile, contenant trois cent vingt arpents, avec toutes les

BATISSES ET AMELIORATIONS
qui y sont situées.

ESCLAVES.
30

Quatre chevaux créoles doux, trois mulets, sept chevaux américains, trois paires de boeufs de tire, deux charrettes à boeufs, dix charrues, outils aratoires, une calèche, une berouche, meubles de maison, un fil double, un revolver, une montre en or, une montre en argent, batterie de cuisine, un lot de bêtes à cornes farouches, bêtes chevalines courant dans la Prairie Darbonne et la Prairie Mamouth, au nombre d'environ deux cents bêtes à cornes douces, environ deux cent cinquante barils de maïs.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Nathan Jarvis & Co., Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 7817.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, par le sous-secrétaire, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 17 Mars prochain, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Jacques Arnaud, administrateur de la Vve Jacques Arnaud, au Sud par le Bayou Fauselier, à l'Ouest par la terre d'Adolphe Stelly, et à l'Est par le Bayou Tèche; et étant le même acheté par Antoine et Jacques Arnaud, de la Vve Elizabeth Stoen, en l'année 1848. Les droits, titres, intérêts et prétentions de Jacques Arnaud, administrateur de la Vve Jacques Arnaud, au Sud par le Bayou Fauselier, à l'Ouest par la terre d'Adolphe Stelly, et à l'Est par le Bayou Tèche; et étant le même acheté par Antoine et Jacques Arnaud, de la Vve Elizabeth Stoen, en l'année 1848. Les droits, titres, intérêts et prétentions de Jacques Arnaud, administrateur de la Vve Jacques Arnaud, au Sud par le Bayou Fauselier, à l'Ouest par la terre d'Adolphe Stelly, et à l'Est par le Bayou Tèche; et étant le même acheté par Antoine et Jacques Arnaud, de la Vve Elizabeth Stoen, en l'année 1848.

L. V. CHACHERE, Shérif, Bureau du Shérif, St. Landry, 26 Janvier, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

James E. North & Co., Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 7311.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, par le sous-secrétaire, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 17 Mars prochain, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Mark W. Harwell, dans et aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir :

Un certain Morceau de Terre, contenant cent cinquante arpents de terre, plus ou moins, borné au Nord par la terre appartenant au défunt de la Vve Jacques Arnaud, au Sud par le Bayou Fauselier, à l'Ouest par la terre d'Adolphe Stelly, et à l'Est par le Bayou Tèche; et étant le même acheté par Antoine et Jacques Arnaud, de la Vve Elizabeth Stoen, en l'année 1848. Les droits, titres, intérêts et prétentions de Mark W. Harwell, dans et aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir :

Un certain Morceau de Terre, situé à Bellevue, contenant 255 acres et 92-100, plus ou moins, borné à l'Ouest par des terres de Mlle Denise Bourne et Mlle Eliza Dixon, et le Quart Nord-Ouest de la Section No. 14, borné au Sud par des terres de Vaucher Bourne, à l'Est par l'habitation susdite de la défunte de la Vve Jacques Arnaud, au Sud par le Bayou Fauselier, et au Nord par une partie de la dite habitation susdite, par un morceau de terre supposé être de la cèdre publique, consistant en la Lot No. 4 et la moitié Ouest du Quart Sud-Ouest de la Section 18. Le Quart Nord-Ouest du Quart Nord-Ouest de la Section No. 2.—Le Lot Un de la Section 24 et le Lot No. 8 de la Section 13, Township 7 Sud de la Range 3 Est.

L. V. CHACHERE, Shérif, Bureau du Shérif, St. Landry, 26 Janvier, 1856.

AVIS.
LOUIS VIDRINE fils, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la succession de feu Pierre Guillory, décédé, dernièrement de la susdite Paroisse.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les énoncer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Ls. LASTRAPES, Greffier, Opelousas, 26 Janvier, 1856.

Paquebot des Opelousas du Bayou Boeuf et de la Nlle-Orleans.

LE beau bateau-à-vapeur MARY BERTS, capitaine Joux BERTS, parti de Washington, Lc., pour la Nouvelle-Orléans, régulièrement tous les Samedis à 10 heures du matin, et prendra de la Nouvelle-Orléans à New-York, par le paquebot de la Nouvelle-Orléans, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Jacques Arnaud, administrateur de la Vve Jacques Arnaud, au Sud par le Bayou Fauselier, à l'Ouest par la terre d'Adolphe Stelly, et à l'Est par le Bayou Tèche; et étant le même acheté par Antoine et Jacques Arnaud, de la Vve Elizabeth Stoen, en l'année 1848.

Washington, Lc., 26 Janvier, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Louis Chaudet, Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 4329.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, par le sous-secrétaire, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 17 Mars prochain, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Jacques Arnaud, administrateur de la Vve Jacques Arnaud, au Sud par le Bayou Fauselier, à l'Ouest par la terre d'Adolphe Stelly, et à l'Est par le Bayou Tèche; et étant le même acheté par Antoine et Jacques Arnaud, de la Vve Elizabeth Stoen, en l'année 1848.

Washington, Lc., 26 Janvier, 1856.

Habitation à Vendre.
Une Habitation située à neuf milles des Opelousas et à sept milles de Washington, contenant 1300 arpents, dont 600 arpents sont bien cultivés, avec une bonne sucrerie, moulin à coton, magasin à bois, écuries, étables à bœufs, tous en bon ordre, ainsi qu'une magnifique maison de résidence à deux étages, ayant 70 pièces de bois. Cette habitation sera vendue à bon marché et à des conditions libérales. Pour d'autres particularités s'adresser à Mandeville & McHenry, à la Nouvelle-Orléans, à Henry L. Garland, aux Opelousas, ou à E. Debaillon, à Washington.

Opelousas, 19 Janvier 1856.

AVIS.
Le soussigné ayant offert une récompense de trois mille piastres pour l'arrestation d'Adam Tate, de la Paroisse St. Landry, accusé du meurtre de Don Diegue Alexandre Larose Fontenet, donne par ses présentes avis au public qu'il a retiré cet offre. Ayant donné la plus grande publicité à sa suite, et n'ayant pu recueillir aucune information positive relativement à l'arrestation, j'en laisse maintenant l'arrestation aux officiers de la justice.

ALEX. LAROSE FONTENOT, Opelousas, 19 Janvier 1856. 5-2f.

Debaillon & Carrière,
Marchands-Congestionnaires, WASHINGTON, Lc.

19 Janv. 1856.

Changement de Domicile.
LE D. PILATE a transféré son domicile et son office Rue Laffitte, près de chez le Juge Overton et en face du marchand L. Broette.

En outre des services ordinaires de sa profession, le Dr. continue à occuper des maladies de la bouche et des dents ainsi que de la pose de dents artificielles à l'usage, j'en laisse maintenant l'arrestation aux officiers de la justice.

ALEX. LAROSE FONTENOT, Opelousas, 19 Janvier 1856. 5-2f.

AVIS.
Aux consignataires de fret et autres.

Le Bateau-à-vapeur A. LICE W. GLAZE, Capitaine G. E. Louallier, a commencé ses voyages réguliers, passant par Plaquemine, et en conséquence, a réduit le prix du fret et du passage au taux des eaux hautes, savoir: \$trec, 82; Meaux et Coton, 75 cents. Le fret de retour, 50 cents.

Le Glaze qu'on verra Washington demain, (Dimanche) 18 courant, et vendra ses voyes régulières pendant toute la saison.

Washington 12 Janvier 1856.

Eglise Catholique de Washington.
LES personnes qui, à raison de l'état affaibli de leurs chemins, n'ont pu se trouver à la location des banes, annoncée pour le 6 de ce mois, pourront s'en procurer en s'adressant aux ecclésiastiques chargés de la Paroisse, à la fin de la messe, qui se dit à l'Eglise de Washington tous les Dimanches et ordinairement aussi les Mercredis.

12 Janvier 1856

AVIS.
Le soussigné arrivant de la Nouvelle-Orléans avec un assortiment complet de Marchandises Sèches et autres, au public qu'il les vendra à aussi bon marché qu'aucun autre magasin de la place.

M. J. Decourt et T. Desbrest sont autorisés à acquiescer les comptes de mon magasin.

C. HOLLIER Fils, Opelousas, 12 Janvier 1856.—1a.

Champagne ! Champagne !
NOUS avons encore en maïs quelques paquets de cet excellent vin, que nous offrons à vendre à un prix réduit, pour clore la facture.

DEBAILLON & CARRIERE, Washington, 19 Janvier, 1856.

400 Barils de Chaux de Thomas
au bon ordre et à vendre par DEBAILLON & CARRIERE, Washington, 19 Janvier 1856.

300 SACS SEL, venant d'être regu et à vendre par DEBAILLON & CARRIERE, Washington, Lc